

Instruction n° I. 2005-03 du 12 juillet 2005 relative aux aides de l'ANAH à l'ingénierie des programmes d'amélioration de l'habitat privé

Annexe 2 - Modalités de subvention

Dispositifs	Types de prestations	Spécificités	Assiette maximum subventionnable (hors taxes)	Taux maximum
	Diagnostics préalables		60 k€	35 %
OPAH	Etudes pré-opérationnelles		60 k€	20 %
	Mission de suivi-animation (par an)		60 k€	20 %
PIG - PST	Etudes pré-opérationnelles		60 k€	35 %
	Mission de suivi-animation (par an)		60 k€	35 %
OPAH PIG - PST	Etudes pré-opérationnelles	avec repérage, puis traitement de l'insalubrité	100 k€	50 %
	Mission de suivi-animation (par an)		100 k€	50 %
OPAH-RU OPAH-RR	Etudes pré-opérationnelles		100 k€	50 %
	Mission de suivi-animation (par an)		100 k€	50 %
	Etudes pré-opérationnelles	avec repérage, puis traitement de l'insalubrité	150 k€	50 %
	Mission de suivi-animation (par an)		150 k€	50 %
Plan de sauvegarde	Etudes, expertises et élaboration du projet	< = 200 lots d'habitation	100 k€	50 %
		> 200 lots d'habitation	150 k€	50 %
	Aide au financement par le syndicat de copropriétaires de missions particulières		Forfait : 150 €/lot d'habitation/an	
	Coordonnateur du plan de sauvegarde(par an)		15 k€	50 %
	Mission de suivi animation (par an)	< = 200 lots d'habitation	90 k€	50 %
		> 200 lots d'habitation	130 k€	50 %
OPAH copropriété dégradée	Etudes pré-opérationnelles	< = 200 lots d'habitation	90 k€	35 %
		> 200 lots d'habitation	130 k€	35 %
	Mission de suivi animation (par an)	< = 200 lots d'habitation	90 k€	35 %
		> 200 lots d'habitation	130 k€	35 %
Opération à fort enjeu	Dispositif d'évaluation par organisme extérieur		30 k€	50 %